

Les Bois, le 27 août 2009

Avis officiel No 8/2009

**CEREMONIE DU JUMELAGE AVEC LA COMMUNE
DE CHARVENSOD**

Vous l'avez sans doute appris par la presse, la fête prévue initialement les 19 et 20 septembre 2009 pour sceller le jumelage entre les communes des Bois et de Charvensod a été reportée.

A la mi-juillet, une commission de 4 personnes a été mandatée, sous la responsabilité de M. Christophe Cerf, pour reprendre le projet. Une rencontre avec les autorités de Charvensod a permis de faire état de la situation, de tenir compte des souhaits de chaque commune et d'ainsi envisager sereinement les festivités.

**Aussi, nous sommes heureux de vous informer que la fête du jumelage aura lieu
les 24 et 25 octobre 2009 au Val d'Aoste**

La population des Bois est cordialement invitée à se joindre aux autorités communales et aux représentants des sociétés afin d'entretenir les liens engagés lors de la Désalpe 2008 et soutenir l'engagement de la commune des Bois.

Les autorités de Charvensod nous attendent impatiemment avec le programme suivant :

Samedi 24 octobre 2009

- Rendez-vous à 06h15 devant l'église
- Accueil prévu à Charvensod à 10h30
- Repas commun
- Pour l'après-midi, nos amis valdotains nous ont concocté des visites pour aller à la découverte de leur magnifique région. La première, plutôt culturelle permettra de découvrir la ville d'Aoste, attenante à la commune de Charvensod, riche par ses origines romaines. La seconde, autant spirituelle qu'architecturale, passera par les sept églises et chapelles de Charvensod. La troisième se fera plus rurale et mènera à la découverte du paysage montagnard et de ses alpages. Chacun choisira la visite qui lui convient.
- Souper du terroir et fête dans le bourg

Dimanche 25 octobre 2009

- Petit déjeuner
- Messe
- Cérémonie protocolaire scellant le jumelage Les Bois et Charvensod
- Apéritif jurassien
- Repas et animations
- Départ pour Les Bois prévu à 16h00

Infos pratiques

Déplacement :

Un déplacement en car est organisé par la commune ;

prix adulte : fr. 50.00

prix enfant en âge de scolarité : fr. 30.00.

Pour les familles comprenant plus de deux enfants, le prix sera de fr. 20.00 par enfant en âge de scolarité.

Attention ! le nombre de places dans les cars est limité. Il est bien sûr possible de se déplacer par ses propres moyens.

Repas :

Les repas compris dans le programme des festivités sont offerts gracieusement à la population.

Nuitée :

Les autorités de Charvensod mettent à disposition la salle de gymnastique dans laquelle des lits seront installés. Ce dortoir est gratuit.

Un nombre limité de places dans les hôtels de Charvensod est réservé pour l'occasion.

La nuit à l'hôtel est à votre charge (détails, voir talon d'inscription).

Activité du samedi après-midi :

Vous devez vous inscrire pour la visite de votre choix de manière à faciliter l'organisation.

Nous nous réjouissons déjà de partager avec vous ces moments d'amitié en compagnie de nos amis de Charvensod et vous prions de bien vouloir retourner le talon d'inscription ci-joint à l'Administration communale **jusqu'au 17 septembre 2009 au plus tard.**

Bulletin d'inscription

week-end à Charvensod les 24 et 25 octobre 09

Nom : Prénom : No. tél.

Nom : Prénom :

Transport : en car : par mes propres moyens

.....adulte(s) à fr 50.00

.....enfant(s) à fr. 30.00

.....enfant(s) à fr. 20.00

Le prix du transport sera encaissé dans le car

Nuitée : Dortoir (gratuit)

ou à votre charge

Hôtel : chambre à 1 lit de 27 à 46 euros

chambre à 2 lits de 45 à 68 euros

chambre à 3 lits de 63 à 98,60 euros

chambres à 4 lits à 70 euros

Activité du samedi après-midi : Visite de la ville d'Aoste :personne(s)

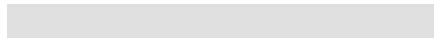
ou

Visite des 7 églises/chapellespersonne(s)

ou

Visite des alpagespersonne(s)

Pour les personnes dormant à l'hôtel, le prix des chambres sera encaissé en **euros** sur place.



INCIVILITES

Durant les vacances scolaires, de nouvelles déprédations ont été faites contre le patrimoine communal. Les auteurs ayant été identifiés, ceux-ci ont pu être dénoncés à la Police cantonale.

Sur recommandation de l'organe de police, le Conseil communal invite la population, si elle est témoin de tels actes, à les dénoncer auprès de l'autorité communale. Le but de cette démarche n'est pas de favoriser la délation, mais bien d'aider les parents de ces jeunes personnes qui peuvent être particulièrement désemparés par l'attitude de leurs rejetons et d'éviter également de devoir passer par une dénonciation auprès de la Police cantonale, démarche qui ne porte en général pas ses fruits, faute de témoin.

Le Conseil communal remercie les citoyens de leur précieuse aide.



OCTROI DE SUBSIDES DE FORMATION

Nous vous rappelons que l'Etat encourage financièrement un apprentissage ou la poursuite des études après la fin de la scolarité obligatoire.

Toute personne qui remplit les conditions fixées par la législation a droit au soutien financier de l'Etat si elle en fait la demande. Le soutien de l'Etat est destiné à compléter l'aide de la famille (article 277 du CCS). Il est octroyé, lorsqu'il est nécessaire, aux étudiants, apprentis et élèves qui fréquentent des écoles publiques ou des écoles privées reconnues par le Canton et la Confédération. Le montant du subsidie peut varier suivant le revenu, la fortune et le nombre d'enfants des parents ainsi que d'après les frais reconnus. La taxation fiscale 2008 servira de base pour le calcul des aides.

Les formules de demandes de subsides peuvent être obtenues auprès de l'administration communale, du Service financier de l'Enseignement (tél. 032/420.54.40), sur le site Internet www.jura.ch/bourses ou auprès de toutes les écoles jurassiennes concernées.

Le délai pour présenter une demande est dorénavant fixé à **la fin du 1^{er} semestre, soit :**

- **31 janvier** pour les formations débutant en août
- **28 février** pour les formations débutant en septembre
- **31 mars** pour les formations débutant en octobre
- le dernier jour du 6^{ème} mois après le début de la formation dans les autres cas

Les demandes doivent être renouvelées chaque année et accompagnées des justificatifs demandés.

La Commune des Bois octroie également des bourses en complément des subsides cantonaux.

CONSEIL COMMUNAL LES BOIS